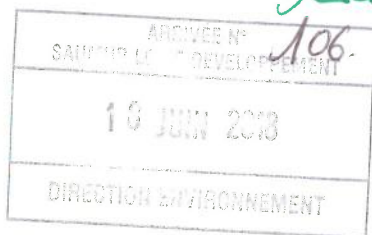




Angers le, 14/06/2018



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE
11 RUE DU MARECHAL LECLERC
CS 54030

49408 SAUMUR CEDEX
Attn:

Demandeur : ARS-DT MAINE ET LOIRE
Copie à ARS-DT MAINE ET LOIRE

RAPPORT D'ANALYSES : 2018.6803-1-1

Déposé le : 11/06/2018 15:17
Prélevé le : 11/06/2018 11:30 par INOVALYS ANGERS, C. HAMON *Méthode Eau distribution FD T 90-520 (*)*
Motif de prélèvement : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR ARRETE PREFECTORAL
Type de prélèvement : Eau traitée distribuée
Type d'analyse : Contrôle sanitaire des Pays de la Loire - Eaux de distribution - Analyse complète D1+D2 + Spores anaérobies sulfito-réducteurs + Trihalométhanes (D2ST)

Commune du point : DOUE LA FONTAINE

Identification du point : 212 - CENTRE BOURG

Localisation du point : 2 RUE AUGUSTE RODIN - M. BALL - CUISINE - EVIER

Date début d'analyse : 11/06/2018

Analyse	Résultat	Limite qualité	Réf. qualité	Méthode
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Coliformes par filtration sur membrane	A < 1 UFC/100mL		0	NF EN ISO 9308-1(*)
Escherichia coli par filtration sur membrane	A < 1 UFC/100mL	0		NF EN ISO 9308-1(*)
Entérocoques intestinaux par filtration sur membrane	A < 1 UFC/100mL	0		NF EN ISO 7899-2(*)
Micro-organismes revivifiables à 36°C	A < 1 UFC/mL			NF EN ISO 6222(*)
Micro-organismes revivifiables à 22°C	A < 1 UFC/mL			NF EN ISO 6222(*)
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs	A < 1 UFC/100mL		0	NF EN 26461-2(*)
PARAMETRES CHIMIQUES - Paramètres Organoleptiques				
Aspect (0 : RAS, 1: cf. note en fin de tableau)	A 0	qualitatif		Méthode interne
Couleur	A < 2	mg/L Pt	15	NF EN ISO 7887 méth. C(*)
Odeur (0 : RAS, 1: cf. note en fin de tableau)	A 0	qualitatif		Méthode interne
Saveur (0 : RAS, 1: cf. note en fin de tableau)	A 0	qualitatif		Méthode interne
Turbidité	A 0.15	N.F.U	2.0	NF EN ISO 7027(*)
PARAMETRES CHIMIQUES - Structure Naturelle				
pH	A 8.1	unité pH	6.5 - 9.0	NF EN ISO 10523(*)
Température de mesure du pH	A 20.9	°C		NF EN ISO 10523
Conductivité à 25°C	A 368	µS/cm	200 - 1100	NF EN 27888(*)
PARAMETRES CHIMIQUES - Substances Indésirables				
Ammonium (NH4+)	A < 0.010	mg/L	0.100	NF T 90-015-2(*)
Nitrites (NO2-)	A < 0.010	mg/L	0.500	NF EN ISO 10304-1(*)
Fer (Fe)	A 82	µg/L	200	ICP-MS(*)

PARAMETRES CHIMIQUES - Substances Toxiques

Site de réalisation de l'analyse : A = Angers, N = Nantes, M = Le Mans, V = Vertou

Réf. Labo : 2018.6803-1-1 Page : 1 / 2

Accréditations
n°1-5752, 1-5753,
1-5754 et 1-5755
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiées par le symbole (*). La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats présentant une spécification sont couverts par l'accréditation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ministère chargé de la Santé

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Ministère chargé de l'Environnement

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement - liste des laboratoires sur le site internet du ministère.

Ministère chargé de l'Agriculture

Liste des laboratoires agréés publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'Agriculture.

Analyse		Résultat		Limite qualité	Réf. qualité	Méthode
Antimoine (Sb)	A	< 0.5	µg/L	5.0		ICP-MS(*)
Cadmium (Cd)	A	< 0.010	µg/L	5.0		ICP-MS(*)
Chrome (Cr)	A	< 0.5	µg/L	50		ICP-MS(*)

PARAMETRES CHIMIQUES - Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (HPA)

Benzo(b)fluoranthène	A	< 0.001	µg/L			SBSE - GC-MS/MS(*)
Benzo(k)fluoranthène	A	< 0.001	µg/L			SBSE - GC-MS/MS(*)
Benzo(g,h,i)pérylène	A	< 0.005	µg/L			SBSE - GC-MS/MS(*)
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	A	< 0.005	µg/L			SBSE - GC-MS/MS(*)
Total des 4 HPA quantifiés	A	Aucune molécule	µg/L	0.10		Calcul
Benzo(a)pyrène	A	< 0.001	µg/L	0.010		SBSE - GC-MS/MS(*)

PARAMETRES CHIMIQUES - Composés Organo Volatils (COV)

Chlorure de Vinyle	A	< 0.10	µg/L	0.5		SPME-GC/MS(*)
--------------------	---	--------	------	-----	--	---------------

PARAMETRES CHIMIQUES - Trihalométhanes (THM)

Bromoforme	A	2.84	µg/L			SPME-GC/MS
Chloroforme	A	8.73	µg/L			SPME-GC/MS(*)
Dibromochlorométhane	A	8.68	µg/L			SPME-GC/MS
Dichlorobromométhane	A	8.22	µg/L			SPME-GC/MS(*)
Total des 4 Trihalométhanes quantifiés	A	28.47	µg/L	100		Calcul

DETERMINEES IN SITU PAR LE LABORATOIRE

Température de l'eau	A	20.0	°C		25.0	A-CPRE/M/005(*)
Chlore Libre	A	0.11	mg/L			NF EN ISO 7393-2(*)
Chlore Total	A	0.19	mg/L			NF EN ISO 7393-2(*)
pH	A	7.9	unité pH			NF EN ISO 10523(*)

Coordonnées Y par GPS en degrés décimaux	A	47.197053				
Coordonnées X par GPS en degrés décimaux	A	- 0.281054	-			-

CONCLUSION : Pour une eau destinée à la consommation humaine et pour les paramètres analysés, eau CONFORME aux limites de qualité et SATISFAISANT aux références de qualité définies dans le Code de la santé publique.

Cet avis n'intègre pas l'incertitude associée à la mesure.

Facturation à : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Dr Jérôme NEGRIOLLI
 Directeur adjoint
 Filière Environnement



Site de réalisation de l'analyse : A = Angers, N = Nantes, M = Le Mans, V = Vertou

Réf. Labo : 2018.6803-1-1 Page : 2 / 2

Accréditations
 n°1-5752, 1-5753,
 1-5754 et 1-5755

Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiées par le symbole (*). La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats présentant une spécification sont couverts par l'accréditation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ministère chargé de la Santé

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux. Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Ministère chargé de l'Environnement

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement – liste des laboratoires sur le site internet du ministère.

Ministère chargé de l'Agriculture

Liste des laboratoires agréés publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'Agriculture.